

AFFAIRE No 25 - FOURNITURE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION POUR L'AP-
PROVISIONNEMENT DU MAGASIN GENERAL POUR LE
DEUXIEME SEMESTRE 1985

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de satisfaire les besoins des différents services de la Mairie pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1985, la municipalité est amenée à faire l'approvisionnement du Magasin Général en matériaux suivants :

- Produits sidérurgiques,
- Bois,
- Robinetterie - Sanitaires - Tuyauteries - Joints,
- Petite quincaillerie,
- Droguerie générale,
- Electricité - Eclairage public

C'est pourquoi, je vous demande :

- d'approuver le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P) concernant cette affaire.
- de m'autoriser à lancer les appels d'offres et en cas d'offres infructueuses, à passer des marchés négociés avec les fournisseurs présentant les offres les plus avantageuses (les marchés conclus seront des marchés à commandes, passés conformément à l'article 273 du C.M.P.).

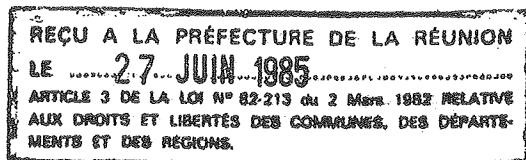
Je mets la question aux voix.

Le maire donne lecture de l'avis de la Commission.

La Commission des Finances émet un avis favorable.

Décision du Conseil Municipal

Le rapport et l'avis de la Commission sont adoptés à l'UNANIMITE.



LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

Le rapport et l'avis de la Commission sont adoptés à l'UNANIMITE.

---o-o-oOo-o-o---

LE MAIRE
LE SECRÉTAIRE
LE CLERC